

Assemblée générale

de la fédération départementale des chasseurs du Haut-Rhin

27 avril 2019

Intervention de Laurent Touvet, préfet du Haut-Rhin

Monsieur le président de la fédération des chasseurs ; MM. les administrateurs ;
Messieurs les députés Schellenberger et Straumann ;
Mesdames et Messieurs les élus, les maires, et spécialement les représentants de l'association départementale des maires du Haut-Rhin ;
Messieurs les responsables de l'ONF, l'ONCFS, du CRPF, de la chambre d'agriculture d'Alsace et des organismes professionnels agricoles ;
Messieurs les louvetiers qui m'assistent efficacement quand des prélèvements administratifs sont nécessaires ;
Monsieur le directeur départemental des territoires ;

Je veux d'abord remercier M. Gilles Kaszuk, le président de la fédération des chasseurs pour son invitation et son hospitalité. Vous l'avez rappelé, cela fait longtemps qu'un préfet n'est pas venu s'exprimer devant vous. C'est que la situation est grave et je vais y revenir longuement.

Cette assemblée générale est importante pour votre fédération et vous permet chaque année de faire un point de situation global des activités cynégétiques de la campagne écoulée et de partager sur les grands enjeux et les grandes orientations à mettre en œuvre, notamment en ce qui concerne la campagne à venir.

Ces échanges et ce partage revêtent cette année une tonalité particulière et prennent un relief particulier car est en cours la révision du schéma départemental de gestion cynégétique, qui va fixer la stratégie cynégétique pour les six prochaines années.

Etabli par la fédération des chasseurs, il est actuellement soumis à l'avis de l'autorité environnementale. Il sera ensuite offert à la consultation du public qui devrait se dérouler à partir de la mi-juin de cette année. Après quoi j'approuverai le schéma, en apportant probablement au projet actuel des modifications pour tenir compte de ces consultations.

Il faut le dire clairement, le déséquilibre agro-sylvo-cynégétique constaté depuis maintenant de nombreuses années atteint un niveau qui n'est plus acceptable.

Les impacts des surpopulations d'ongulés et de sangliers sont visibles et atteignent des niveaux sans précédent allant jusqu'à mettre en péril d'une part la pérennité des massifs forestiers et, d'autre part, celle de l'agriculture de montagne.

Ce sont donc ces enjeux que je vais évoquer devant vous, et seulement ceux là. Je ne veux pas faire aujourd'hui un panorama complet des enjeux de la chasse dans le Haut-Rhin – le président Kaszuk en a évoqué beaucoup et je ne peux pas y répondre en détail ici. Mais je veux insister solennellement pour vous dire ma conviction du grand danger encouru par l'agriculture de montagne, la forêt, la diversité de la faune et de la flore, l'environnement, les paysages – et aussi la chasse elle-même – si nous laissons dériver les tendances actuelles.

Au-delà du constat très préoccupant sur lequel je vais revenir un peu plus en détail, il nous faut mettre en œuvre des solutions concertées entre les différents acteurs et agir vite.

A cet égard, les chasseurs sont des éléments essentiels de ces solutions mais ils ne peuvent agir seuls.

C'est l'action concertée de tous les acteurs et la conjugaison de tous les efforts mis en œuvre qui permettront de revenir à un niveau de dégâts de sangliers acceptable, de sortir le massif vosgien et la forêt du Kastenwald de la zone d'enjeux définie dans le programme régional Forêt Bois (PRFB) et d'une façon plus générale de revenir à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

*

Je commencerai donc par les dégâts de sangliers, avec le constat que je fais de la situation actuelle, et les mesures d'urgence dont j'ai décidé la mise en œuvre.

Le niveau de dégâts actuel est insupportable, notamment en montagne où les prairies, qui sont un outil de production, se trouvent dans de nombreuses communes en grande partie détruit.

Quelques chiffres permettent de mesurer l'ampleur de ces dégâts :

- pour toute la campagne 2017, 520 ha de prairies affectés pour 389 000 euros d'indemnisation sur un total de 1 371 ha et 1,476 million d'euros d'indemnisations.
- pour toute la campagne 2018, 1 014 ha de prairies affectés pour 510 000 euros d'indemnisation sur un total 1 582 ha de dégâts et 1,361 million d'euros d'indemnisations ;
- au 16 avril 2019 sur les seules prairies : 960 ha affectés pour 861 000 euros d'indemnisations ! En trois mois et demi, nous avons déjà atteint les niveaux constatés pour la totalité de chacune des années précédentes.

On ne peut pas continuer ainsi. C'est notre responsabilité, à vous et à moi, d'en analyser les causes et d'y trouver des remèdes.

Cette situation dramatique résulte de plusieurs facteurs :

- un trop grand nombre d'animaux ;
- des conditions climatiques propices à l'explosion des populations avec des hivers peu rigoureux ;
- une nourriture abondante en forêt avec des « glandées » en quantités importantes ;
- mais aussi, une réactivité déficiente de certains chasseurs qui n'assurent pas une régulation suffisante des populations ou qui, lorsque des dégâts apparaissent, n'interviennent pas assez vite lorsque la situation peut être encore contrôlée ;
- et également, la présence de zones non chassées telles que certains sites industriels ou, et je parlerai sans détour, de « réserves » à sangliers que se constituent certains chasseurs ;
- et enfin, et toujours sans détour, l'agrainage, qui sur certains lots, est détourné au profit d'un nourrissage qui conduit à de véritables élevages.

Autant on ne peut que subir les aléas climatiques, autant on peut agir sur les autres facteurs que je viens d'évoquer.

Ainsi, tous les outils sont fournis aux chasseurs pour augmenter les prélèvements.

L'État a en effet fourni aux chasseurs, dans le respect du cadre réglementaire, toute une palette de mesures pour faciliter les prélèvements :

- L'autorisation du tir de nuit à la lampe. Tout récemment, le tir de nuit à la lampe vient d'être étendu en forêt, dans chaque lot, sur un maximum de 3 postes de kurrung existants et situés au plus proche des cultures ou des prés.
- la possibilité de destruction en période de fermeture de la chasse, sans formalité particulière. Cette possibilité est également ouverte aux agriculteurs et propriétaires

Au-delà de l'obligation réglementaire d'assurer la régulation prévue par le Code de l'environnement, un engagement sans faille de l'ensemble des chasseurs à baisser les populations est absolument impératif et doit s'imposer à tous !

Il est absolument nécessaire que certains chasseurs fassent évoluer leurs pratiques habituelles et tirent du sanglier de façon prioritaire, aux premiers signalements, y compris en période de brame du cerf ou avant la période des battues.

Il faut donc prélever davantage. Car le paiement des dégâts de sangliers n'est pas la solution au problème ! On ne peut pas s'affranchir de ses obligations par le seul paiement d'indemnités ; il faut agir avec responsabilité.

De plus, avec un telle ampleur de dégâts, c'est l'avenir même du Fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers (FDIDS) qui pourrait se poser !

Ce sont vraiment les pratiques de chasse qui sont à revoir pour éviter que la situation n'échappe à tout contrôle et ne dégénère.

La situation est grave. J'ai demandé, lors de la dernière Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS), que la mobilisation générale soit décrétée sur la montagne et pour certaines communes de plaine pour juguler l'explosion des dégâts et revenir à une situation acceptable.

(1ère mesure) Dans ce cadre, j'ai pris un arrêté de « mise en demeure » de prélever plus de sangliers à l'échelle des GIC de montagne et de certains GIC de plaine à enjeux.

Tout d'abord, je veux expliquer le terme de « mise en demeure » qui pourrait offusquer ou froisser certains d'entre vous. Ce terme de « mise en demeure » est issu du cahier des charges des chasses communales et ne doit pas être mal interprété : il ne s'agit en aucun cas de stigmatiser ou d'apporter une connotation péjorative.

C'est le terme juridique qui est prévu et qui doit être employé ! C'est un rappel de la réglementation adressé à ceux qui s'en sont écartés.

Certains chasseurs ne comprennent pas non plus de faire l'objet d'une mise en demeure alors qu'ils effectuent le travail de régulation qui est attendu d'eux.

Là encore, ces mises en demeure ont été effectuées sur un territoire assez vaste, non pas pour stigmatiser, mais afin de permettre à l'administration d'intervenir, y compris avec l'aide des locataires de chasse, et de chercher les sangliers là où ils se trouvent.

(2ème mesure) Toujours dans le registre des mesures d'urgence prises dans le cadre de la mobilisation générale, un protocole d'action rapide a également été défini pour juguler au mieux les premiers dégâts.

Ce protocole repose sur l'action des lieutenants de louveterie dont je salue l'engagement et le « professionnalisme ». Ses actions sont les suivantes :

- Des opérations de chasse particulière par les lieutenants de louveterie, dès l'apparition et le signalement des premiers dégâts, pour qu'une pression supplémentaire soit exercée rapidement et pour faciliter les interventions ;
- Sollicitation des adjudicataires de chasse par les mêmes lieutenants de louveterie, avec désignation de personnes autorisées à tirer pour procéder à des prélèvements effectifs dans le cadre des actions de destruction autorisées (tirs de jour et de nuit).
- Des battues administratives, dans la mesure du possible concertées, sont organisées avec l'aide des chasseurs, pour compléter là encore les prélèvements réalisés prioritairement par les chasseurs et contribuer à la réduction des dégâts.

Les actions collectives et concertées, comme celles développées avec succès par le Fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers (FDIDS) dans le cadre des Unités de gestion des dégâts de sangliers, les UGDS, qu'il a impulsées, semblent très adaptées à la destruction des sangliers en ne permettant aucun échappatoire.

Toutes ces mesures permettent de faciliter les tirs. Mais elles ne sauraient résoudre à elles seules le problème des dégâts : il faut de manière impérative prélever plus de sangliers et de façon régulière !

(3ème mesure) La situation est grave et, comme je l'ai déjà indiqué, aucun sujet ne doit rester tabou : le nouveau schéma départemental de gestion cynégétique doit à tout prix combattre résolument les dérives en matière de pratiques d'agraining.

Le projet en cours d'instruction apporte des évolutions intéressantes en matière de possibilité d'agraining, j'aurai l'occasion d'y revenir, mais donnera néanmoins encore lieu à un apport annuel de maïs de l'ordre de 4 500 tonnes dans le seul cadre autorisé : dissuasion en plaine, kirting. 4 500 tonnes – c'est beaucoup – dans un département qui ne manque pas de ressource en maïs à disposition des sangliers du printemps à l'automne.

Enfin, j'ai demandé aux corps de contrôles la plus grande fermeté concernant les dérives de l'agraining.

*

Je souhaite maintenant aborder le suivi des réalisations du plan de chasse pour la saison 2018/2019 et ses conséquences ainsi que les perspectives d'évolution qui m'apparaissent indispensables.

Pour la campagne qui vient de s'achever, les résultats des prélèvements sont conformes aux attentes pour le chamois . Je salue l'engagement des chasseurs pour tenir les objectifs assignés.

Les résultats sont aussi quasi conformes aux objectifs pour les principaux groupements d'intérêt cynégétique (GIC) pour le daim et le cerf.

En ce qui concerne le cerf, ce sont près de 2000 animaux qui ont été prélevés au total pour la campagne 2018-2019.

Ce nombre est à comparer aux 844 animaux qui avaient été prélevés en 2006, année qui correspond aux premiers comptages réalisés.

Nombre de 2006 multiplié par deux dix ans plus tard en 2016/2017 avec 1743 animaux prélevés. Nous sommes donc à plus du double d'il y a douze ans.

Des efforts ont été consentis et beaucoup de chasseurs font ce qu'il faut pour réguler.

Des questions sont toutefois posées :

- ce niveau de prélèvement est-il suffisant, ou, comme on l'entend parfois, excessif ?
- les minima et les objectifs sont-ils adaptés à la situation ?
- Ne faudrait-il pas baisser la garde et diminuer les objectifs de prélèvement ? Ou au contraire, ne faudrait-il pas augmenter ces prélèvements de façon significative pour faire diminuer le nombre d'animaux ?

Le constat est sans appel et perdure depuis plusieurs années : le compartiment végétal ne se régénère pas sur de très nombreux secteurs. Je l'ai constaté moi-même en visitant des forêts avec des professionnels près de Ribeaupillé , et aussi lors de mes randonnées personnelles en montagne.

La forêt souffre d'un excédent de gibier qui compromet d'une part sa pérennité à moyen et long termes et, d'autre part à court terme, la valeur marchande des bois.

Les comptages qui sont réalisés chaque année ne montrent pas encore d'inflexion significative, même si sur certains GIC, on peut commencer à déceler une augmentation moins rapide des populations, voire les prémices d'un début de stabilisation.

Les objectifs de prélèvement mis en place en 2015 et négociés chaque année à l'issue des comptages ont permis d'obtenir ce premier résultat important.

Toutefois, ce simple constat sur les comptages ne peut en aucun cas être interprété comme un retour à l'équilibre.

En effet, si 2006 constitue une base de référence pour les comptages, c'est une année qui correspondait déjà à une situation de déséquilibre. Nous sommes aujourd'hui à des effectifs jusqu'à plus de deux fois et demi supérieurs dans certains GIC.

Le projet de schéma départemental de gestion cynégétique fixe comme objectif de sortir de la zone à enjeux définie dans le programme régional forêt bois dans les 6 ans qui correspondent à la durée de sa validité. Je souscris parfaitement à cet objectif. Il va donc falloir revenir au moins à la situation de 2006 en matière de densité de population. Il faudra aller au-delà, car en 2006 il y avait déjà déséquilibre !

S'agissant des moyens à se donner pour parvenir à cet objectif, il faut intensifier les efforts de prélèvement, principalement dans les lots noyaux, tout en tenant compte des ajustements liés aux densités de gibier différentes par GIC, car le niveau des populations demeure encore trop largement supérieur à celui de l'équilibre, c'est-à-dire à ce que nos forêts peuvent accueillir comme gibier.

Cette capacité d'accueil se situe autour de 4 à 5 cerfs aux 100 ha boisés, alors que la densité actuelle est estimée, à partir des prélèvements réalisés dans certains GIC où l'accroissement naturel n'a pas été complètement prélevé, autour de 20 cerfs aux 100 ha boisés.

Même si le nombre estimé de 20 cerfs aux 100 ha boisés est une simple estimation, il semble correspondre à une certaine réalité si on se réfère au niveau des dégâts constaté.

Je veux vous faire partager la conviction que, malgré un début de stabilisation des populations, il est impératif de poursuivre des prélèvements importants pendant plusieurs années pour espérer ramener les populations à un niveau acceptable (de 4 à 5 cerfs aux 100 ha boisés).

L'effort supplémentaire qui va être demandé n'est pas une sanction mais une nécessité qui doit être comprise et partagée !

Les niveaux de prélèvements devront être plus importants. Ils ne devront pas tenir compte uniquement de l'évolution des comptages sur la dernière année mais impérativement de cette nécessité de revenir en fin de schéma – c'est-à-dire dans six ans, en 2025 – aux niveaux de populations acceptables d'il y a une quinzaine d'années.

Le plan de chasse pour la campagne à venir devra en tenir compte. Le niveau de prélèvement à atteindre doit permettre de revenir à un équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Cet équilibre doit pouvoir s'apprécier objectivement. C'est un point capital du futur schéma départemental de gestion cynégétique, dont le projet devra encore être travaillé sur ce sujet.

J'ai ainsi demandé aux forestiers d'apporter des éléments d'analyse complémentaires de l'état de la forêt et de proposer de façon partagée avec les autres acteurs concernés par la chasse, dont notamment les chasseurs, des valeurs pour les indicateurs de l'état du compartiment végétal.

Un groupe de travail a été créé en ce sens lors de la dernière CDCFS.

Je demande de même aux chasseurs de proposer, de façon partagée avec les autres acteurs concernés par la chasse, des chiffres de densité de populations à atteindre, ainsi que des niveaux de prélèvements à opérer pour permettre la réduction progressive mais soutenue des populations.

Les chiffres à produire sont des densités à atteindre et seront à ajuster selon les secteurs, car les 4 à 5 animaux aux 100 ha boisés sont un repère à adapter selon les GIC et la capacité d'accueil des milieux. En conclusion sur ce thème, j'ai également demandé lors de la dernière CDCFS que d'autres mesures d'accompagnement de l'ensemble des dispositifs que je viens d'évoquer soient mises à l'étude.

Les aménagements cynégétiques en font notamment partie et doivent permettre au gibier de prélever de la nourriture sans créer de dégâts.

*

Je souhaite maintenant aborder le schéma départemental de gestion cynégétique que j'ai déjà évoqué à de nombreuses reprises.

En préambule, je rappelle que j'ai prolongé, afin qu'il n'y ait pas de discontinuité, les dispositions de l'ancien schéma départemental de gestion cynégétique jusqu'au 15 août prochain, comme le code de l'environnement m'y autorise.

Cela permet notamment de consacrer le temps nécessaire à l'élaboration de ce schéma qui est un document très structurant pour les 6 ans à venir. Je remercie votre fédération de l'important travail qu'elle a réalisé pour proposer un projet de schéma, qui est une base de travail intéressante.

Deux aspects majeurs très positifs du projet de SDGC méritent d'être soulignés pour parvenir au retour de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique :

- l'objectif de sortie des zones à enjeux du programme régional forêt bois (PRFB) à l'échéance du SDGC en 2025
- l'arrêt de l'agrainage de dissuasion en montagne.

Je tiens à ce titre à saluer l'action et les efforts du président Kaszuk pour aboutir à ces avancées, car je sais que certains aspects de ce schéma ne font pas l'unanimité.

Vous devez savoir que je reçois un grand nombre de plaintes au sujet des dégâts causés par le gibier en zone de montagne, tant dans les prairies qu'en forêt. Ces plaintes émanent principalement des élus, des agriculteurs et des forestiers. Plus généralement, un certain nombre d'acteurs du territoire s'inquiètent sur le contenu du projet de schéma.

Le projet est actuellement analysé par la mission régionale de l'autorité environnementale qui va rendre un avis sur son contenu. Accompagné de cet avis, le projet éventuellement complété, sera ensuite soumis à la consultation du public. Je ne serai ni aveugle ni sourd aux observations issues de ces consultations lorsque je déciderai le schéma.

En effet, en fonction des premiers éléments d'analyse de l'administration, il apparaît que votre document devra certainement être complété, notamment sur la définition des objectifs de population et sur la nature des moyens à mettre en œuvre pour parvenir à les atteindre, pour qu'il puisse être mieux partagé par l'ensemble des acteurs du territoire.

Fixer des objectifs chiffrés de populations à atteindre et en tirer des conséquences sur le niveau des prélèvements à opérer, assurer un pilotage partagé et continu des prélèvements, aussi bien pour le sanglier que pour l'ensemble des cervidés, me semblent tout à fait indispensables.

L'arrêt de l'agrainage de dissuasion en montagne doit être effectif et il faut que le schéma prévoit les modalités de contrôles précises et effectives.

Au stade du document actuel, le compte n'y est pas pour que le nourrissage soit effectivement rendu impossible, par des moyens de contrôle simples et effectifs pour l'ONCFS.

Au regard de ce qui précède, vous comprendrez que l'approbation du schéma par mes soins nécessitera un certain nombre d'amendements.

Mais le dialogue entre les parties doit rester le maître-mot et permettre de trouver des solutions, si chaque acteur du territoire accepte de faire un pas vers les autres.

Je reste confiant quant à l'issue du schéma car un gros travail a déjà été réalisé et la volonté de dialogue est présente.

*

En conclusion maintenant, il me semble essentiel qu'un dialogue respectueux et constructif continue à rester de mise entre l'ensemble des acteurs concernés.

Seul un diagnostic partagé et un plan d'action concerté permettront de réunir les conditions d'un retour à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Chacun doit prendre ses responsabilités et doit être convaincu qu'il est un élément des solutions à mettre en œuvre pour réussir ce retour.

Le schéma départemental de gestion cynégétique doit certes fixer le cap à suivre, mais il doit également préciser clairement les points à atteindre ainsi que les moyens à mobiliser.

Un échec, dans un contexte d'explosion des dégâts aux forêts, aux prairies et aux cultures, nous conduirait dans une impasse et peut-être à remettre en question le modèle économique actuel. C'est l'avenir du versant alsacien de la montagne vosgienne qui est en cause maintenant :

- l'élevage de montagne pourra-t-il survivre si son outil de production est de plus en plus saccagé ?
- Le renouvellement des forêts est-il encore possible si la moindre repousse naturelle est immédiatement broutée ?
- La survie des espèces animales et végétales est-elle possible si le gibier écrase toute diversité et empêche les autres espèces de subsister ? Acceptons-nous la mort lente annoncée de la forêt vosgienne ? Poser la question, c'est y répondre.
- Le paysage qui nous est familier ne risque-t-il pas de disparaître quand les forêts arrivées à maturité devront être coupées ?

Ce schéma actuellement en discussion constitue l'outil de base de la gestion cynégétique du département.

Un dialogue renforcé doit s'engager sans délai entre les chasseurs, les agriculteurs, les forestiers et l'ensemble des acteurs concernés pour définir et mettre en œuvre collectivement des solutions qui visent à mieux assurer la pérennité et la valeur du patrimoine forestier et agricole dans le temps.

Pour toutes précisions ou compléments, je vous invite à prendre appui et contact avec la direction départementale des territoires, qui fait auprès de moi un gros travail et qui est à votre disposition.

Vous avez pu écouter mon engagement fort pour que nous retrouvions durablement un équilibre entre les activités de la chasse, de l'agriculture et de la forêt dans cette si belle montagne vosgienne.

Je vous ai parlé le langage de vérité parce que j'ai la conviction que toute activité dans la société nécessite la responsabilité, le courage de dire le vrai et de chercher le bien. Cette attitude est nécessaire dans mes fonctions, elle l'est aussi dans les vôtres, car votre passion de la chasse n'est pas une activité isolée,

déconnectée de l'environnement, des milieux naturels et des paysages où vous l'exercez. Vous en êtes des acteurs essentiels. Pour assurer ces objectifs de moyen et long terme, je ne me déroberai pas. Je vous demande d'être, vous aussi, au rendez-vous.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne continuation de vos travaux.